

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 16 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Brigitte LUYPAERT, Maire de Berd'huis.

Etaient présents :

Mmes, Christine COBAN, Mélissa DAVID, Patricia GLATIGNY, Angélique SINEAU, Sylvie MAY

MM Thomas BROUARD, Jean-Noël DAGUY, Didier GRASTEAU, Gilles LORPIN, Alain SABRAS, Ludovic VALLEE, Jean-Marc HAMON

Etaient absents : Mmes Christine CARTIER, Virginie RENARD

Madame Sylvie MAY est choisie secrétaire de séance.

2 ajouts de point : 6. Convention de mise à disposition du local situé 3 Route de Dancé
7. Dissolution du budget annexe « Location gérance épicerie »

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte rendu de la séance du 28 janvier 2021.
2. Approbation des comptes administratifs 2020 : Cabinet infirmier, local commercial, location gérance épicerie, location gérance nouvelle épicerie, lotissement nouveau quartier de Livraison, Hôtel du Croissant, Assainissement et budget principal commune
3. Approbation des comptes de gestion 2020 : Cabinet infirmier, local commercial, location gérance épicerie, location gérance nouvelle épicerie, lotissement nouveau quartier de Livraison, Hôtel du Croissant, Assainissement et budget principal commune
4. Vote des 3 taxes :
5. Vote des budgets primitifs 2021 : Cabinet infirmier, local commercial, location gérance nouvelle épicerie, lotissement nouveau quartier de Livraison, Hôtel du Croissant, Assainissement et commune
6. Convention de mise à disposition du local situé 3 Route de Dancé
7. Dissolution du budget annexe « Location gérance épicerie »
8. Questions diverses

1/ ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2021.

Le compte rendu du 28 janvier 2021 a été adopté à l'unanimité.

2/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 : Cabinet infirmier, local commercial, location gérance épicerie, location gérance nouvelle épicerie, lotissement nouveau quartier de Livraison, Hôtel du Croissant, Assainissement et budget principal commune

- Cabinet infirmier :

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Mme Brigitte LUYPAERT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Mme Brigitte LUYPAERT, Maire, quitte la séance et Mme Sylvie MAY, Adjointe au Maire, donne acte au conseil municipal de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 921.21 €		2 439.60 €
Opération de l'exercice	3 100.77 €	3 301.17 €	661.17 €	3 100.77 €
Totaux	3 100.77 €	5 222.38 €	661.17 €	5 540.37 €
Résultat de clôture		2 121.61 €		4 879.20 €

TOTAL GENERAL : Excédent de 7 000.81 €

Le compte administratif 2020 dressé par Brigitte LUYPAERT, Maire, est approuvé à l'unanimité.

- Affectation de résultat :

Vu les résultats constatés au compte administratif 2020 du Cabinet Infirmier, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent d'investissement reporté au 001 4 879.20 €

TOTAL	4 879.20 €
--------------	-------------------

Excédent de fonctionnement 2 121.61 €
1068 0.00 €

EXCEDENT REPORTE DEBUT 2021 AU 002	2 121.61 €
---	-------------------

- Local commercial :

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Mme Brigitte LUYPAERT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Mme Brigitte LUYPAERT, Maire, quitte la séance et Mme Sylvie MAY, Adjointe au Maire, donne acte au conseil municipal de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 479.70 €		8 400.18 €
Opération de l'exercice	2 295.00 €	1 949.70 €	0.00 €	2 295.00 €
Totaux	2 295.00 €	5 429.40 €	0.00 €	10 695.18 €
Résultat de clôture		3 134.40 €		10 695.18 €

TOTAL GENERAL : Excédent de 13 829.58 €

Le compte administratif 2020 dressé par Brigitte LUYPAERT, Maire, est approuvé à l'unanimité.

- Affectation de résultat :

Vu les résultats constatés au compte administratif 2020 du Local Commercial, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent d'investissement reporté au 001 10 695,18 €

TOTAL	10 695,18 €
--------------	--------------------

Excédent de fonctionnement 3 134,40 €
1068 0.00 €

EXCEDENT REPORTE DEBUT 2021 AU 002	3 134,40 €
---	-------------------

- Location gérance épicerie :

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Mme Brigitte LUYPAERT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Mme Brigitte LUYPAERT, Maire, quitte la séance et Mme Sylvie MAY, Adjointe au Maire, donne acte au conseil municipal de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		873 .47 €		2 400.00 €
Opération de l'exercice	71 199.35 €	70 325.67 €	40 223.79 €	31 424.43 €
Totaux	71 199.35 €	71 199.14 €	40 223.79 €	33 824.43 €
Résultat de clôture	0.21 €		6 339.36 €	

TOTAL GENERAL : Déficit de 6 339.57 €

Le compte administratif 2020 dressé par Brigitte LUYPAERT, Maire, est approuvé à l'unanimité.

- Location gérance nouvelle épicerie :

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Mme Brigitte LUYPAERT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Mme Brigitte LUYPAERT, Maire, quitte la séance et Mme Sylvie MAY, Adjointe au Maire, donne acte au conseil municipal de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			169 397.47€	
Opération	1 828.73 €	7 200.00 €	67 371.48 €	173 607.48 €

de l'exercice				
Totaux	1 828.73 €	7 200.00 €	236 768.95 €	173 607.48 €
Résultat de clôture		5 371.27 €	63 161.47 €	

TOTAL GENERAL : Déficit de 57 790.20 €

Le compte administratif 2020 dressé par Brigitte LUYPAERT, Maire, est approuvé à l'unanimité.

- Affectation de résultat :

Vu les résultats constatés au compte administratif 2020 de la Location Gérance Nouvelle Epicerie, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit d'investissement reporté au 001 63 161.47 €

TOTAL	63 161.47 €
--------------	--------------------

Excédent de fonctionnement 5 371.27 €
1068 5 371.27 €

EXCEDENT REPORTE DEBUT 2021 AU 002	0.00 €
---	---------------

- Lotissement nouveau quartier de Livraison :

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Mme Brigitte LUYPAERT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Mme Brigitte LUYPAERT, Maire, quitte la séance et Mme Sylvie MAY, Adjointe au Maire, donne acte au conseil municipal de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				95 552.34 €
Opération de l'exercice	154 447.66 €	154 447.66 €	204 447.66 €	154 447.66 €
Totaux	154 447.66 €	154 447.66 €	204 447.66 €	250 000.00 €
Résultat de clôture	0.00 €	0.00 €	€	45 552.34 €

TOTAL GENERAL : Excédent de 45 552.34 €

Le compte administratif 2020 dressé par Brigitte LUYPAERT, Maire, est approuvé à l'unanimité.

- Affectation de résultat :

Vu les résultats constatés au compte administratif 2020 du Lotissement Nouveau Quartier Livraison, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent d'investissement reporté au 001 45 552.34 €

TOTAL	45 552.34 €
--------------	--------------------

Excédent de fonctionnement	0.00 €
1068	0.00 €

EXCEDENT REPORTE DEBUT 2020 AU 002	0.00 €
---	---------------

- Hôtel du croissant :

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Mme Brigitte LUYPAERT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Mme Brigitte LUYPAERT, Maire, quitte la séance et Mme Sylvie MAY, Adjointe au Maire, donne acte au conseil municipal de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 485.70 €		124 400.96 €
Opération de l'exercice	8 436.52 €	13 500.00 €	51 626.31 €	673.31 €
Totaux	8 436.52 €	19 985.70 €	51 626.31 €	125 074.27 €
Résultat de clôture		11 549.18 €		73 447.96 €

TOTAL GENERAL : Excédent de 61 898.78 €

Le compte administratif 2020 dressé par Brigitte LUYPAERT, Maire, est approuvé à l'unanimité.

- Affectation de résultat :

Vu les résultats constatés au compte administratif 2020 de l'Hôtel du Croissant, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent d'investissement reporté au 001	73 447.96 €
--	-------------

TOTAL	73 447.96 €
--------------	--------------------

Excédent de fonctionnement	11 549.18 €
1068	11 549.18 €

EXCEDENT REPORTE DEBUT 2021 AU 002	0.00 €
---	---------------

- Assainissement :

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Mme Brigitte LUYPAERT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Mme Brigitte LUYPAERT, Maire, quitte la séance et Mme Sylvie MAY, Adjointe au Maire, donne acte au conseil municipal de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		62 856.23 €		50 502.69 €
Opération de l'exercice	29 267.37 €	69 046.55 €	46 243.65 €	32 389.08 €
Totaux	29 267.37 €	131 902.78 €	46 243.65 €	82 891.77 €
Résultat de clôture		102 635.41 €		36 648.12 €

TOTAL GENERAL : Excédent de 139 283.53 €

Le compte administratif 2020 dressé par Brigitte LUYPAERT, Maire, est approuvé à l'unanimité.

- Affectation de résultat :

Vu les résultats constatés au compte administratif 2020 de l'Assainissement, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent d'investissement reporté au 001 36 648,12 €

TOTAL	36 648,12 €
--------------	--------------------

Excédent de fonctionnement 102 635,41 €
1068 0.00 €

EXCEDENT REPORTE DEBUT 2021 AU 002	102 635,41 €
---	---------------------

- Budget principal de la commune :

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Mme Brigitte LUYPAERT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Mme Brigitte LUYPAERT, Maire, quitte la séance et Mme Sylvie MAY, Adjointe au Maire, donne acte au conseil municipal de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		56 883.03 €	324 781.27 €	
Opération de l'exercice	628 279.90 €	886 531.55 €	296 832.04 €	577 008.32 €
Totaux	628 279.90 €	943 414.58 €	621 613.31 €	577 008.32 €
Résultat de clôture	€	315 134.68 €	44 604.99 €	€

TOTAL GENERAL : Excédent de 270 529.69 €

Le compte administratif 2020 dressé par Brigitte LUYPAERT, Maire, est approuvé à l'unanimité.

- Affectation de résultat :

Vu les résultats constatés au compte administratif 2020 du budget principal de la Commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit d'investissement reporté au 001	44 604.99 €
---	-------------

TOTAL	44 604.99 €
--------------	--------------------

Excédent de fonctionnement	315 134.68 €
1068	0.00 €

EXCEDENT REPORTE DEBUT 2021 AU 002	315 134.68 €
---	---------------------

3/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 : Cabinet infirmier, local commercial, location gérance épicerie, location gérance nouvelle épicerie, lotissement nouveau quartier de Livraison, Hôtel du Croissant, Assainissement et budget principal commune

Les comptes de gestion 2020 identiques aux comptes administratifs 2020 arrêtés par le receveur sont approuvés à l'unanimité pour les budgets cités au-dessus.

4/ VOTE DES 3 TAXES

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

5/ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 : Cabinet infirmier, local commercial, location gérance nouvelle épicerie, lotissement nouveau quartier de Livraison, Hôtel du Croissant, Assainissement et commune

- Cabinet infirmier :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le budget du Cabinet Infirmier pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le budget primitif du Cabinet Infirmier de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes : 4 573,61 €

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes : 7 980,20 €

- Local commercial :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le budget du Local Commercial pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le budget primitif du Local Commercial de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes : 5 494,40 €

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes : 12 990,18 €

- Location gérance nouvelle épicerie :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le budget de la Location Gérance Nouvelle Epicerie pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le budget primitif de la Location Gérance Nouvelle Epicerie de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes : 18 294,47 €

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes : 78 991,47 €

- Lotissement nouveau quartier de Livraison :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le budget du Lotissement Nouveau Quartier de Livraison pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le budget primitif du Lotissement Nouveau Quartier de Livraison de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes : 157 499,66 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 165 328,27 €

Recettes : 200 000,00 €

- Hôtel du croissant :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le budget de l'Hôtel du Croissant pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le budget primitif de l'Hôtel du Croissant de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes : 69 214,00 €

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes : 678 496,96 €

- Assainissement :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le budget de l'Assainissement pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le budget primitif de l'Assainissement de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes : 167 694,41 €

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes : 69 070,58 €

- Budget principal de la commune :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le budget principal de la Commune pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le budget primitif de la Commune de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes : 1 138 804,68 €

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes : 373 047,99 €

6/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL SITUE 3 ROUTE DE DANCE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les infirmières ont déménagé dans la maison de santé le 28/02/2021 et qu'un couple d'ostéopathes va arriver le 15 avril 2021.

Madame le Maire propose de louer le cabinet à Monsieur Rémy CINTRAT et Madame Fiona CIROUX, d'établir une nouvelle convention de mise à disposition et de fixer le prix à 150 € HT soit 180 € TTC pour les soutenir le temps de se créer une patientèle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'établir la convention de mise à disposition du local à Monsieur Rémy CINTRAT et Madame Fiona CIROUX pour une durée d'un an à compter du 15/04/2021.
- De fixer le prix de la location à 150 € HT soit 180 € TTC jusqu'au 31/12/2021.
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer la convention de mise à disposition du local entre la Commune de Berd'huis et Monsieur Rémy CINTRAT et Madame Fiona CIROUX, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

7/ DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE « LOCATION GERANCE EPICERIE »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de clore le budget annexe « location gérance épicerie ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Acte :**
 - La dissolution du budget annexe Location gérance épicerie
 - Le transfert de l'actif et du passif vers le budget principal ;
 - Le transfert des résultats cumulés 2020 de fonctionnement et d'investissement
- **Autorise**
 - Madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour dissoudre ce budget annexe et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

8/ QUESTIONS DIVERSES

Néant